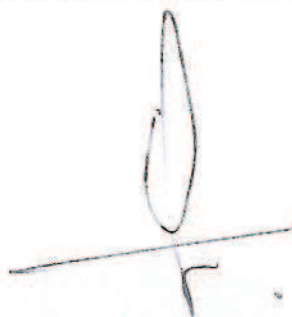


EXA

ERNST & YOUNG et Autres

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de
la Réunion

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés intermédiaires résumés



EXA
4, rue Monseigneur Mondon
B.P. 830
97467 Saint-Denis

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Saint-Denis-de-la-Réunion

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés intermédiaires résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

Saint-Denis et Paris-La Défense, le 14 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXA

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Andre

Luc Valverde

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES **AU 30 JUIN 2018**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel
de la Réunion en date du 26 juillet 2018

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	3
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT	4
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN ACTIF	6
BILAN PASSIF	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	9
EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1er JANVIER 2018	10
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	15
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	15
1.1 Normes applicables et comparabilité	15
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	39
3. RISQUE DE CREDIT	39
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	42
4.1. Produits et Charges d'intérêts.....	42
4.2. Produits et charges de commissions.....	43
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	44
4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	45
4.5. Produits (charges) nets des autres activités	46
4.6. Charges générales d'exploitation	46
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	46
4.8. Coût du risque	47
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	48
4.10. Impôts.....	48
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	51
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	55
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	55
6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	57
6.3 Actifs financiers au coût amorti	58
6.4 Exposition au risque souverain	61
6.5 Passifs financiers au coût amorti.....	62
6.6 Immeubles de placement	63
6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	64
6.8 Provisions	64
6.9 Capitaux propres	66
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	67
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	68
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	69
9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	69
9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	71
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018	75
11. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018	75

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion, 15 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre ainsi qu'un fond dédié créé en 2006. Actuellement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion compte trois Fonds Communs de Titrisation Crédit Agricole Habitat. Elles sont nées de trois opérations de titrisation réalisées par les Caisses Régionales, respectivement, le 21 Octobre 2015, le 23 Février 2017 et le 26 Avril 2018.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales, du fond et du Fond Commun de Titrisation sous contrôle exclusif précité.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1		76 329	147 280	73 814
Intérêts et charges assimilées	4.1		-19 643	-41 172	-24 487
Commissions (produits)	4.2		41 895	84 374	43 991
Commissions (charges)	4.2		-5 623	-13 445	-6 676
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3		-884	1 778	764
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>			-1 039		
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>			155		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4		9 437		
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>					
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>			9 437		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4			28 176	13 659
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Produits des autres activités	4.5		332	896	408
Charges des autres activités	4.5		-240	-450	-207
PRODUIT NET BANCAIRE			101 603	207 437	101 266
Charges générales d'exploitation	4.6		-60 816	-114 226	-59 440
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7		-2 100	-4 388	-2 189
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION			38 687	88 823	39 637
Coût du risque	4.8		446	-10 324	3 877
RESULTAT D'EXPLOITATION			39 133	78 499	43 514
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9		8	-251	
Variations de valeur des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPOTS			39 141	78 248	43 514
Impôts sur les bénéfices	4.10		-10 529	-21 308	-12 412
Résultat net d'impôts des activités abandonnées					
RESULTAT NET			28 612	56 940	31 102
Participations ne donnant pas le contrôle					
RESULTAT NET PART DU GROUPE			28 612	56 940	31 102

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat net		28 612	56 940	31 102
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11		25	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	-20 583		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-20 583	25	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	2 179	-173	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	-18 404	-148	
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11		9 744	9 684
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	-4 925		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	48	218	129
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-4 877	9 962	9 813
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	1 259	3 576	606
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	-3 618	13 538	10 419
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-22 022	13 390	10 419
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		6 590	70 330	41 521
Dont part du Groupe		6 590	70 330	41 521
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11			

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales		49 331	52 696	52 696
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	135 889	158 184	16 679
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		14 549	16 679	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		121 340	141 505	
Instruments dérivés de couverture		51 347	59 508	59 508
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2	514 350	527 474	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>				
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		514 350	527 474	
Actifs financiers disponibles à la vente	6.2			584 847
Actifs financiers au coût amorti	6.3	5 231 192	5 048 504	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		503 490	548 929	548 929
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		4 413 718	4 216 822	4 212 912
<i>Titres de dettes</i>		313 984	282 753	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 948	-2 965	-2 965
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				295 281
Actifs d'impôts courants et différés		7 570	19 882	19 943
Comptes de régularisation et actifs divers		95 203	87 682	87 682
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.6	4 665	4 732	4 732
Immobilisations corporelles	6.7	33 493	34 008	34 008
Immobilisations incorporelles	6.7	757	780	780
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF		6 125 745	5 990 485	5 915 032

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	16 581	17 680	17 680
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		16 581	17 680	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture		17 949	14 332	14 332
Passifs financiers au coût amorti		4 839 539	4 715 285	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6.5	2 802 063	2 732 773	2 732 183
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6.5	1 915 741	1 906 719	1 906 719
<i>Dettes représentées par un titre</i>	6.5	121 735	75 793	75 793
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		41 974	51 863	51 863
Passifs d'impôts courants et différés		17 905	5 728	3 892
Comptes de régularisation et passifs divers		119 550	128 700	128 700
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.8	17 080	16 532	16 532
Dettes subordonnées				
Total dettes		5 070 578	4 950 120	4 947 694
Capitaux propres		1 055 167	1 040 364	967 338
Capitaux propres part du Groupe		1 055 156	1 040 353	967 327
Capital et réserves liées		128 276	123 927	123 927
Réserves consolidées		833 820	829 957	758 438
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		64 448	86 469	28 022
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		28 612		56 940
Participations ne donnant pas le contrôle		11	11	11
TOTAL DU PASSIF		6 125 745	5 990 484	5 915 032

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital d'écarts liés et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)															
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publiés	55 687	823 945			879 630	18 443	-3 811	14 632		894 262	11		11	894 272	
Impacts nouvelles normes															
Capitaux propres au 1er janvier 2017	55 687	823 945			879 630	18 443	-3 811	14 632		894 262	11		11	894 272	
Augmentation de capital	4 273				4 273					4 273				4 273	
Émissions d'instruments de capitaux propres															
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2017															
Dividendes versés au 1er semestre 2017		-4 078			-4 078					-4 078				-4 078	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux paiements en actions															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires en capitaux propres	4 273	-4 078			195	10 419		10 419		195				195	
Quota-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence															
Résultat du 1er semestre 2017															
Capitaux propres au 30 juin 2017	59 960	819 865			879 825	28 862	-3 811	25 051	31 302	935 978	11		11	936 986	
Impacts nouvelles normes	2 538				2 538					2 538				2 538	
Variation des titres autodétenus															
Émissions d'instruments de capitaux propres															
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2017															
Dividendes versés au 2nd semestre 2017															
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux paiements en actions															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires en capitaux propres	2 538				2 538	3 119	-148	2 971		2 538				2 538	
Quota-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence															
Résultat du 2nd semestre 2017															
Autres variations										25 838				25 838	
Capitaux propres au 31 décembre 2017	62 498	819 865			882 363	31 981	-3 959	28 022	56 940	967 235	11		11	967 334	
Impacts nouvelles normes	55 340				55 340				-56 940						
Capitaux propres au 1er janvier 2018	62 498	876 865			939 363	31 981	-3 959	28 022	0	967 235	11		11	967 334	
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (1)	14 580				14 580	-25 353	86 832	58 467		71 027				71 027	
Capitaux propres au 1er janvier 2018 réinitié	62 498	891 365			953 863	3 596	82 873	86 469	0	1 040 352	11		11	1 040 363	
Augmentation de capital	4 349				4 349					4 349				4 349	
Variation des titres autodétenus															
Émissions d'instruments de capitaux propres															
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2018															
Dividendes versés au 1er semestre 2018		-4 420			-4 420										
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux paiements en actions															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires en capitaux propres	4 349	-4 420			-71	-3 617	-18 404	-22 021		-71				-71	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-197			-197					-1				-1	
Quota-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence															
Autres variations															
Capitaux propres au 30 juin 2018	66 807	895 247			962 054	-21	64 469	64 469	0	28 612	11		11	1 057 164	

(1) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note " Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat avant impôts		39 141	78 248	43 514
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		2 100	4 388	2 190
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.9			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		-319	7 720	-5 079
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		-8	286	12
Résultat net des activités de financement		2	114	
Autres mouvements		27 951	-31 086	-491
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		29 726	-18 578	-3 368
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		166 040	267 032	139 935
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-183 413	-243 307	-196 742
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		28 171	-18 769	8 071
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-45 609	-5 963	4 135
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		11 628	-28 735	-20 849
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		-23 183	-29 742	-65 450
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		45 684	29 928	-25 304
Flux liés aux participations (1)		10	-10 964	-9 317
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-1 554	-4 393	-2 527
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-1 544	-15 357	-11 844
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		79	2 846	308
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		5 940	5 679	6 494
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		6 019	8 525	6 802
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		50 159	23 096	-30 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		188 720	165 621	165 621
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		52 696	44 813	44 813
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		136 024	120 808	120 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		238 877	188 720	135 277
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		49 331	52 696	41 000
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		189 546	136 024	94 277
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		50 157	23 099	-30 344

(*) Composé du solde net des postes « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus

(**) Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2018 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de la Réunion s'élève à 10 milliers d'euros, portant sur la cession du titre IFRA.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de la Réunion à ses actionnaires, à hauteur de 4 350 pour le premier semestre 2018.

(3) Au cours du premier semestre 2018, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 900 milliers euros.

Passifs financiers

Passifs financiers	31/12/2017	01/01/2018					
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9					
	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti		
		Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre
(en milliers d'euros)		17 680	17 680	14 332			
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 680					
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽²⁾						
	Instruments dérivés de couverture	14 332		14 332			
IAS 39	Dettes envers les établissements de crédit	2 732 183			2 732 183		
	Dettes envers la clientèle	1 906 719				1 906 719	
	Dettes représentées par un titre	75 793					75 793
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées						
	Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	4 746 707					
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9				590		
01/01/2018	Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		17 680	14 332	2 732 773	1 906 719	75 793

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31/12/2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 (en milliers d'euros)	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-40 540	-129 988

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciation (ou buckets) sous IFRS 9 au 1er janvier est la suivante :

Actifs financiers (en milliers d'euros)	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes			
Actifs financiers au coût amorti	-9 408	-26 953	-122 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	-9 311	-26 953	-122 453
Titres de dettes	-97		
Total	-9 408	-26 953	-122 453

Engagements hors bilan (en milliers d'euros)	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			
Engagements de garantie			299
Total	0	0	299

(1) Les provisions sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 5,3 M€ au 01/01/2018 et de 3,4 M€ au 30/06/2018 à partir de la piste d'audit OMP.

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application (en milliers d'euros)	30/06/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	446				
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes	446				
Total	446				

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	967 338	967 327	11
Incidence sur les réserves	14 580	14 580	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-4 962		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	7 535		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	8 746		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	-208		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	-208		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	0		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	3 905		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	-436		
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	14 580		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-28 385	-28 385	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	4 962		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-33 347		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-28 385		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	86 832	86 832	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables (2)	86 832		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	86 832		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	73 027	73 027	0
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	1 040 365	1 040 354	11

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts.

(2) L'impact global de 1ère application de la nouvelle classification IFRS 9 des actifs et passifs financiers a été constaté par capitaux propres à hauteur de +73,0M€ dont 69,8M€ au titre de la revalorisation des titres SAS Rue La Boétie comptabilisés au coût sous IAS 39 et désormais comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de la Réunion au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i> - IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i> - IFRS 1 <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i>	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
		1 ^{er} janvier 2018	Oui
		1 ^{er} janvier 2018	Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21	28 mars 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers" et de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivront sur 2018 et intégreront des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de la Caisse Régionale de la Réunion et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale de la Réunion sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les

dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- **Evaluation initiale**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- **Evaluation ultérieure**

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence

(décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

➤ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :
Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle mixte dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

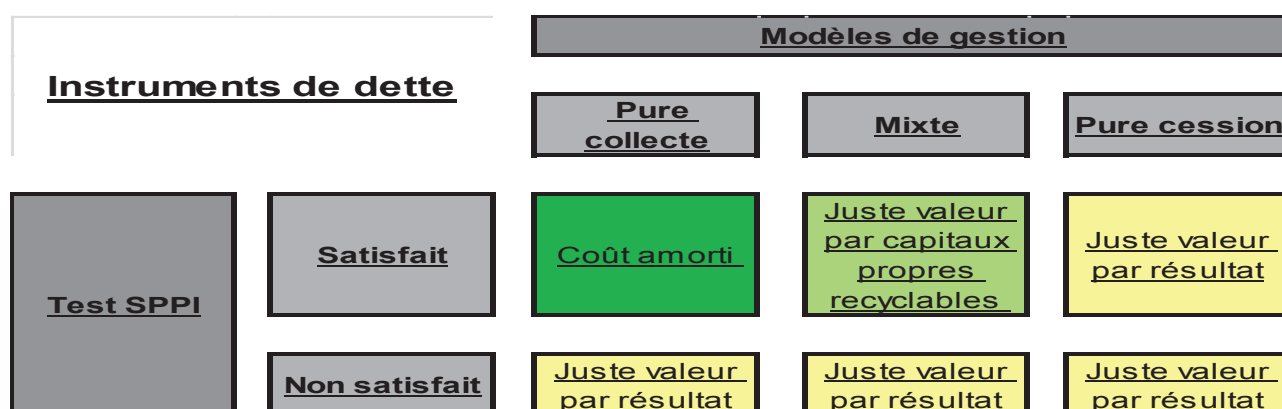
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

➤ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

• Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

• Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

➤ Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les

principes et méthodes comptables que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion appliquait sous IAS 39 :

❖ **Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39**

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ **Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39**

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

○ **Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1ère étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (Bucket 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs

faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Bucket 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, au-delà duquel les expositions seront classées en Bucket 2 et provisionnées sur la base d'un ECL à maturité.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêté, seront classés en Bucket 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Bucket 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque, les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Bucket 3). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en Bucket 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

➤ Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

➤ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de LA Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018.

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Crédit Agricole et Mutuel de la Réunion a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 7,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 0,9 millions d'euros des titres subordonnés.

3. Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés" – Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	282 850	-97					282 850	-97	282 753
Au 30 juin 2018 (1)	314 202	-218					314 202	-218	313 984

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	33 454						33 454		33 454
Au 30 juin 2018 (1)	47 581	-1					47 581	-1	47 580

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	3 806 935	-9 311	381 533	-26 953	187 071	-122 453	4 375 539	-158 717	4 216 822
Au 30 juin 2018 (1)	3 958 084	-7 974	427 258	-27 548	181 954	-118 056	4 567 296	-153 578	4 413 718

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

Néant.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Néant.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Néant.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	639 096				1 056		640 152		640 152
Au 30 juin 2018	579 516		15 238		888		595 642		595 642

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (1)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (1)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (1)	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	140 394				771	-299	141 165	-299	140 866
Au 30 juin 2018	130 108		7 037		722	-280	137 867	-280	137 587

(1) Les provisions sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 5,3 M€ au 01/01/2018 et de 3,4 M€ au 30/06/2018 à partir de la piste d'audit OMP.

Dépréciations des actifs financiers au 31/12/2017 [note 6.8 IAS 39 –supprimée sous IFRS 9]

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
(en milliers d'euros)							
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	165 758		183 925	-186 690			162 993
dont dépréciations collectives	34 097		83 901	-92 888			25 110
Opérations de location-financement							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente (1)	7 584		5	-55			7 534
Autres actifs financiers	272		12	-48			236
Total Dépréciations des actifs financiers	173 614		183 942	-186 793			170 763

(1) L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. Acompter du 1^{er} janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclable sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût. En application d'IFRS 9, la dépréciation constatée au 31/12/2017 des titres SAS Rue La Boétie pour un montant de 3 015 milliers d'euros a été reprise en capitaux propres.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	63 434
Opérations avec les établissements de crédit	606
Opérations internes au Crédit Agricole	5 245
Opérations avec la clientèle	55 081
Opérations de location-financement	
Titres de dettes	2 502
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	12 895
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	76 329
Sur les passifs financiers au coût amorti	-15 383
Opérations avec les établissements de crédit	-88
Opérations internes au Crédit Agricole	-13 380
Opérations avec la clientèle	-2 063
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	148
Dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-4 260
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-19 643

(1) dont 989 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2018

(2) dont 3 470 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2018

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	707	100
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 718	5 969
Sur opérations avec la clientèle	112 935	56 631
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente		
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 786	2 382
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	17 134	8 732
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	147 280	73 814
Sur opérations avec les établissements de crédit	-108	-44
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-28 976	-17 993
Sur opérations avec la clientèle	-4 674	-2 660
Sur dettes représentées par un titre	81	-14
Sur dettes subordonnées	-114	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-7 491	-3 772
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	110	-4
Charges d'intérêts	-41 172	-24 487

(1) dont 3 805 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 et 1 226 milliers d'euros au 30 juin 2017

(2) dont 8 794 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 et 4 588 milliers d'euros au 30 juin 2017

4.2. Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	216	-51	165	479	-102	377	199	-44	155
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 348	-2 838	-1 490	2 940	-7 074	-4 134	1 452	-3 814	-2 362
Sur opérations avec la clientèle	11 160	-228	10 932	21 794	-687	21 107	11 320	-514	10 806
Sur opérations sur titres									
Sur opérations de change	25		25	53		53	24		24
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	8		8	254		254	99		99
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	28 934	-2 506	26 428	58 502	-5 582	52 920	30 692	-2 304	28 388
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	204		204	352		352	205		205
Produits nets des commissions	41 895	-5 623	36 272	84 374	-13 445	70 929	43 991	-6 676	37 315

Les produits de commissions des opérations avec la clientèle et des moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de banque de proximité en France, la banque de proximité à l'internationale et la gestion de l'épargne et l'assurance.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dividendes reçus	59
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	-1 029
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-106
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	192
Résultat de la comptabilité de couverture	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-884

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 405	577
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	373	187
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 778	764

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	26 680	-26 680	0	31 487	-31 487	0	32 617	-32 617	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13 268	-13 412	-144	13 395	-18 092	-4 697	14 748	-17 869	-3 121
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	13 412	-13 268	144	18 092	-13 395	4 697	17 869	-14 748	3 121
Couvertures de flux de trésorerie									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments	101 452	-101 452	0	125 369	-125 369	0	131 238	-131 238	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	58 127	-43 325	14 802	69 457	-55 912	13 545	69 404	-61 834	7 570
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	43 325	-58 127	-14 802	55 912	-69 457	-13 545	61 834	-69 404	-7 570
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	128 132	-128 132	0	156 856	-156 856	0	163 855	-163 855	0

4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	9 437
<i>Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période</i>	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 437

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 et au 30/06/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus	12 410	9 073
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	15 771	4 586
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-5	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 176	13 659

(1) Les pertes constatées au 31/12/2017 sur les titres dépréciés durablement sont :

- GIE CA INNOVE pour 2 K€
- SACAM FIRECA pour 3 K€

4.5. Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-190	-369	-183
Autres produits (charges) nets	282	815	384
Produits (charges) des autres activités	92	446	201

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charges de personnel	-37 772	-72 338	-36 189
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-4 272	-4 813	-3 924
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-18 772	-37 075	-19 327
Charges générales d'exploitation	-60 816	-114 226	-59 440

(1) Dont 1 349 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux amortissements	-2 100	-4 388	-2 189
Immobilisations corporelles	-2 077	-4 342	-2 164
Immobilisations incorporelles	-23	-46	-25
Dotations (reprises) aux dépréciations			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 100	-4 388	-2 189

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	625
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	1 221
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 221
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-596
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-596
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3) (1)	59
Bucket 3 : Actifs dépréciés	59
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	40
Engagements par signature	19
Autres actifs	-12
Risques et charges	
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	672
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-240
Récupérations sur prêts et créances	21
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	21
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-7
Autres produits	
Coût du risque	446

(1) Les reprises de désactualisation sont désormais en coût du risque.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-186 298	-112 413
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-181 788	-111 402
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-12	
Engagements par signature	-280	-280
Risques et charges	-4 218	-731
Reprises de provisions et de dépréciations	178 913	116 581
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	174 530	113 078
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	48	
Engagements par signature	922	220
Risques et charges	3 413	3 283
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-7 385	4 168
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 882	-292
Récupérations sur prêts et créances amortis	288	180
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-345	-179
Autres produits		
Coût du risque	-10 324	3 877

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	8	-251	
Plus-values de cession	8	4	
Moins-values de cession		-255	
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	-251	0

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charge d'impôt courant	-10 523	-8 617	-10 748
Charge d'impôt différé	-6	-12 691	-1 664
Total Charge d'impôt	-10 529	-21 308	-12 412

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	39 141	34,43%	13 476
Effet des différences permanentes			-1 183
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 875
Effet de l'imposition à taux réduit			3 872
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-7 511
Taux et charge effectifs d'impôt		26,90%	10 529

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

Au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	78 248	34,43%	26 941
Effet des différences permanentes			-9 312
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			14 326
Effet de l'imposition à taux réduit			2 100
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-12 747
Taux et charge effectifs d'impôt		28,28%	21 308

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	43 514	34,43%	14 982
Effet des différences permanentes			675
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 467
Effet de l'imposition à taux réduit			572
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-2 352
Taux et charge effectifs d'impôt		28,52%	12 410

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	-4 925
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	-4 925
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	48
Ecart de réévaluation de la période	48
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 259
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-3 618
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	-20 583
Ecart de réévaluation de la période	-14 795
Transferts en réserves	197
Autres variations	-5 985
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 179
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-18 404
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-22 022
Dont part du Groupe	-22 021
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-1

(1) Dont 9 917 K€ pour la SAS Rue La Boétie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	9 744	9 684
Ecart de réévaluation de la période	25 257	14 097
Transferts en résultat	-15 765	-4 586
Autres variations	252	173
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	218	129
Ecart de réévaluation de la période	218	129
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 576	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	13 538	9 813
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	25	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-173	606
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-148	606
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	13 390	10 419
Dont part du Groupe	13 390	10 419
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2017			01/01/2018			Variation			30/06/2018		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	34 240	-2 203	32 037									
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables				4 925	-1 272	3 653	-4 925	1 272	-3 653			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-76	20	-56	-76	20	-56	48	-13	35	-28	7	-21
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables; hors entreprises mises en équivalence	34 164	-2 183	31 981	4 849	-1 252	3 597	-4 877	1 259	-3 618	-28	7	-21
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	34 164	-2 183	31 981	4 849	-1 252	3 597	-4 877	1 259	-3 618	-28	7	-21
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 336	1 377	-3 959	-5 336	1 377	-3 959				-5 336	1 377	-3 959
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre												
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables				91 345	-4 513	86 832	-20 583	2 179	-18 404	70 762	-2 334	68 428
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables; hors entreprises mises en équivalence	-5 336	1 377	-3 959	86 009	-3 136	82 873	-20 583	2 179	-18 404	65 426	-957	64 469
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-5 336	1 377	-3 959	86 009	-3 136	82 873	-20 583	2 179	-18 404	65 426	-957	64 469
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	28 828	-806	28 022	90 858	-4 388	86 470	-25 460	3 438	-22 022	65 398	-950	64 448

	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0									
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	24 496	-5 844	18 652	18 651	9 744	3 641	13 385	13 385	34 240	-2 203	32 037	32 036
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-294	85	-209	-209	218	-65	153	153	-76	20	-56	-56
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables; hors entreprises mises en équivalence	24 202	-5 759	18 443	18 442	9 962	3 576	13 538	13 538	34 164	-2 183	31 981	31 980
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	24 202	-5 759	18 443	18 442	9 962	3 576	13 538	13 538	34 164	-2 183	31 981	31 980
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 361	1 550	-3 811	-3 811	25	-173	-148	-148	-5 336	1 377	-3 959	-3 959
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables; hors entreprises mises en équivalence	-5 361	1 550	-3 811	-3 811	25	-173	-148	-148	-5 336	1 377	-3 959	-3 959
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-5 361	1 550	-3 811	-3 811	25	-173	-148	-148	-5 336	1 377	-3 959	-3 959
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	18 841	-4 209	14 632	14 631	9 987	3 403	13 390	13 390	28 828	-806	28 022	28 021

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- La banque de proximité en France,
- La banque de proximité à l'internationale,
- La gestion de l'épargne et l'assurance,
- Les services financiers spécialisés
- La banque de financement et d'investissement,
- Les activités hors métiers.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 549
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	121 340
Instruments de capitaux propres	189
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	121 151
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	135 889
	<i>Dont Titres prêtés</i>

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 679
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	16 679
	<i>Dont Titres prêtés</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Instruments de capitaux propres	
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	14 549
Valeur au bilan	14 549

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	16 679
Valeur au bilan	16 679

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de participation non consolidés	189
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	189

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

La Caisse Régionale du Cédrit Agricole Mutuel de la Réunion n'a pas d'instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 581	17 680
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	16 581	17 680

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	16 581	17 680
Valeur au bilan	16 581	17 680

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	514 350	75 300	-4 538
Total	514 350	75 300	-4 538

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant.

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	502			-1
Titres de participation non consolidés	513 848	75 300	-4 538	-14 794
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	514 350	75 300	-4 538	-14 795
Impôts		-2 334		477
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		72 966	-4 538	-14 318

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

Néant.

Actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 [note 6.4 IAS 39 – supprimée sous IFRS 9]

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	113 139	4 927	-2
Actions et autres titres à revenu variable (2)	16 299	376	-478
Titres de participation non consolidés	455 409	31 484	-2 061
Total des titres disponibles à la vente	584 847	36 787	-2 541
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	584 847	36 787	-2 541
Impôts		-2 326	125
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		34 461	-2 416

(1) Dont 4 520 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 140 842 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	503 490
Prêts et créances sur la clientèle	4 413 718
Titres de dettes	313 984
Valeur au bilan	5 231 192

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	21 525
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	901
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	24 838
Prêts subordonnés	1 218
Autres prêts et créances	
Valeur brute	47 581
Dépréciations	-1
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	47 580
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	192 797
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	263 113
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	455 910
Valeur au bilan	503 490

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	33 454
Comptes et prêts	32 240
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	8 922
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	1 214
Autres prêts et créances	
Valeur brute	33 454
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	33 454
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	515 475
Comptes ordinaires	164 597
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	350 878
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	515 475
Valeur au bilan	548 929

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	33 181
Autres concours à la clientèle	4 424 934
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	41 740
Comptes ordinaires débiteurs	67 441
Valeur brute	4 567 296
Dépréciations	-153 578
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	4 413 718
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	
Valeur au bilan	4 413 718

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	366
Titres non cotés sur un marché actif	366
Prêts et avances	4 375 539
Créances commerciales	32 154
Autres concours à la clientèle	4 213 271
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	39 611
Comptes ordinaires débiteurs	90 503
Valeur brute	4 375 905
Dépréciations	-162 993
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	4 212 912
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	
Valeur au bilan	4 212 912

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2017 (hors opérations internes au Crédit Agricole) [note 3.1.b IAS 39 supprimée sous IFRS 9]

	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	342 526			-41	342 485
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	33 454				33 454
Grandes entreprises	1 064 563	93 334	-62 775	-29 949	971 839
Clientèle de détail	2 968 816	93 737	-59 678	-10 550	2 898 588
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	4 409 359	187 071	-122 453	-40 540	4 246 366

(1) Dont encours restructurés pour 46 351 milliers d'euros.

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Effets publics et valeurs assimilées	126 902
Obligations et autres titres à revenu fixe	187 300
Total	314 202
Dépréciations	-218
Valeur au bilan	313 984

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion au risque souverain sont les suivantes :

30/06/2018 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Belgique				9 938	9 938		9 938
Brésil							
Chine							
Espagne							
Etats-Unis							
France				157 983	157 983		157 983
Grèce							
Hong Kong							
Irlande							
Italie							
Japon							
Maroc							
Portugal							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Total				167 921	167 921		167 921

6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dettes envers les établissements de crédit	2 802 063
Dettes envers la clientèle	1 915 741
Dettes représentées par un titre	121 735
Valeur au bilan	4 839 539

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	7 194	2 973
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	4 152	500
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	24 844	
Total	32 038	2 973
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	35	37 075
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	2 769 990	2 692 135
Total	2 770 025	2 729 210
Valeur au bilan	2 802 063	2 732 183

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	1 683 321	1 647 627
Comptes d'épargne à régime spécial	5 627	5 114
Autres dettes envers la clientèle	226 793	253 978
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	1 915 741	1 906 719

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	110 000	70 000
Emprunts obligataires	11 735	5 793
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	121 735	75 793

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	6 860	6 860		123				6 983
Amortissements et dépréciations	-2 128	-2 128		-190				-2 318
Valeur au bilan (1)	4 732	4 732		-67				4 665

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	6 160		831	-131			6 860
Amortissements et dépréciations	-1 766		-369	7			-2 128
Valeur au bilan (1)	4 394	0	462	-124			4 732

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	97 059	97 059		1 562	-33			98 588
Amortissements et dépréciations (1)	-63 051	-63 051		-2 076	32			-65 095
Valeur au bilan	34 008	34 008		-514	-1			33 493
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	1 311	1 311		4	-3			1 312
Amortissements et dépréciations	-531	-531		-24				-555
Valeur au bilan	780	780		-20	-3			757

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	95 182		4 267	-2 390			97 059
Amortissements et dépréciations (1)	-60 966		-4 342	2 257			-63 051
Valeur au bilan	34 216		-75	-133			34 008
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 674		6	-369			1 311
Amortissements et dépréciations	-856		-46	371			-531
Valeur au bilan	818		-40	2			780

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.8 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Risques sur les produits épargne-logement	1 613	1 613							1 613
Risques d'exécution des engagements par signature (1)	299	299				-19			280
Risques opérationnels	4 727	4 727		133	-293	-80			4 487
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	3 721	3 721		1 044					4 765
Litiges divers	5 583	5 583		222	-156	-478			5 171
Participations									0
Restructurations									0
Autres risques	589	589		584	-207	-202			764
Total	16 532	16 532		1 983	-656	-779			17 080

(1) Les provisions sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 5,3 M€ au 01/01/2018 et de 3,4 M€ au 30/06/2018 à partir de la piste d'audit OMP.

(2) Dont 4 037 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 728 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	2 650				-1 037			1 613
Risques d'exécution des engagements par signature	941		280		-922			299
Risques opérationnels	4 625		3 146	-42	-3 002			4 727
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 086		1 182	-1 129	-120		-298	3 721
Litiges divers	4 861		1 140	-225	-193			5 583
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	869		375	-420	-235			589
Total	18 032		6 123	-1 816	-5 509		-298	16 532

(1) Dont 3 110 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 611 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dans la colonne « Autres mouvements », en général il s'agit de reclassements.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	62 291	57 854
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	95 681	95 992
Ancienneté de plus de 10 ans	180 720	187 228
Total plans d'épargne-logement	338 692	341 074
Total comptes épargne-logement	65 294	65 242
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	403 986	406 316

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2018 pour les données au 30 juin 2018 et à fin novembre 2017 pour les données du 31 décembre 2017.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	984	1 165
Comptes épargne-logement	839	975
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	1 823	2 140

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	93	93
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	772	772
Ancienneté de plus de 10 ans	748	748
Total plans d'épargne-logement	1 613	1 613
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	1 613	1 613

6.9 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0,00%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Sacam Mutualisation			
Dont part autodétenue			
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 950 422	25,00%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Sacam Mutualisation	3 950 422	25,00000%	0,00000%
Parts sociales	11 851 276	75,00%	100,00%
Dont 15 Caisses Locales	11 851 125	74,99898%	82,42%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	150	0,00101%	16,48%
Dont Crédit Agricole S.A.			
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00001%	1,10%
Dont Autres			
Total	15 801 698	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant du capital est de 48 195 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée générale du 29/03/2018 de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,08 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014		0,80	0,06
2015		0,81	0,05
2016		0,81	0,08
2017		0,86	0,08

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 4 350 milliers d'euros en 2018.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Engagements donnés	857 995	905 558
Engagements de financement	595 642	640 152
. Engagements en faveur des établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	595 642	640 152
Ouverture de crédits confirmés	252 011	351 002
- Ouverture de crédits documentaires	9 894	11 495
- Autres ouvertures de crédits confirmés	242 117	339 507
Autres engagements en faveur de la clientèle	343 631	289 150
Engagements de garantie	262 353	265 406
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	91 691	90 196
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	91 691	90 196
. Engagements d'ordre de la clientèle	170 662	175 210
Cautions immobilières	24 340	31 325
Autres garanties d'ordre de la clientèle	146 322	143 885
Engagements sur titres		
. Titres à livrer		
Engagements reçus	1 369 960	1 282 703
Engagements de financement	14 738	23 424
. Engagements reçus des établissements de crédit	14 738	23 424
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 355 222	1 259 279
. Engagements reçus des établissements de crédit	292 267	263 625
. Engagements reçus de la clientèle	1 062 955	995 654
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	211 387	194 477
Autres garanties reçues	851 568	801 177
Engagements sur titres		
. Titres à recevoir		

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	873 540	818 574
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	24 844	37 059
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	898 384	855 633
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	24 817	38 145
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	24 817	38 145

Au 30 juin 2018 la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2018, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion a apporté 873 540 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 818 574 milliers d'euros au 31 décembre 2017. La Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Réunion conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Réunion a apporté :

- 432 250 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 392 498 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ;
- 102 263 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 112 055 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ;
- 339 026 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 314 021 milliers euros au 31 décembre 2017.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	4 917 208	5 121 598		5 103 241	18 357
Prêts et créances sur les établissements de crédit	503 490	502 244		502 244	
Comptes ordinaires et prêts JJ	193 698	193 697		193 697	
Comptes et prêts à terme	283 737	282 516		282 516	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	24 838	24 817		24 817	
Prêts subordonnés	1 218	1 214		1 214	
Autres prêts et créances	-1				
Prêts et Créances sur la clientèle	4 413 718	4 619 354		4 600 997	18 357
Créances commerciales	32 278	33 797		33 797	
Autres concours à la clientèle	4 302 229	4 478 834		4 461 727	17 107
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	41 740	39 431		38 181	1 250
Comptes ordinaires débiteurs	37 471	67 292		67 292	
Titres de dettes	313 984	337 479	72 923	264 556	
Effets publics et valeurs assimilées	126 866	141 077	9934	131 143	
Obligations et autres titres à revenu fixe	187 118	196 402	62989	133 413	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	5 231 192	5 459 077	72 923	5 367 797	18 357

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	4 761 841	4 990 831		4 990 831	
Créances sur les établissements de crédit	548 929	548 993		548 993	
Comptes ordinaires et prêts JJ	136 524	136 524		136 524	
Comptes et prêts à terme	374 196	373 110		373 110	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	36 995	38 145		38 145	
Prêts subordonnés	1 214	1 214		1 214	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	4 212 912	4 441 838		4 441 838	
Créances commerciales	31 012	33 103		33 103	
Autres concours à la clientèle	4 083 602	4 280 443		4 280 443	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	366	363		363	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	37 671	37 513		37 513	
Comptes ordinaires débiteurs	60 261	90 416		90 416	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	295 281	318 036	66 146	251 890	
Effets publics et valeurs assimilées	127 226	141 182	9 917	131 265	
Obligations et autres titres à revenu fixe	168 055	176 854	56 229	120 625	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	5 057 122	5 308 867	66 146	5 242 721	

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	2 802 063	2 799 799		2 799 799	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 187	4 152		4 152	
Comptes et emprunts à terme	2 773 032	2 770 830		2 770 830	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	24 844	24 817		24 817	
Dettes envers la clientèle	1 915 741	1 915 081		1 902 185	12 896
Comptes ordinaires créditeurs	1 683 321	1 683 316		1 670 420	12 896
Comptes d'épargne à régime spécial	5 627	5 627		5 627	
Autres dettes envers la clientèle	226 793	226 138		226 138	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	121 735	121 837	11 743	110 094	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	4 839 539	4 836 717	11 743	4 812 078	12 896

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	2 732 183	2 733 463		2 733 463	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	516	500		500	
Comptes et emprunts à terme	2 694 608	2 692 483		2 692 483	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	37 059	40 480		40 480	
Dettes envers la clientèle	1 906 719	1 905 653		1 905 653	
Comptes ordinaires créditeurs	1 647 627	1 647 623		1 647 623	
Comptes d'épargne à régime spécial	5 114	5 114		5 114	
Autres dettes envers la clientèle	253 978	252 916		252 916	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	75 793	75 941	5 816	70 125	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	4 714 695	4 715 057	5 816	4 709 241	

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 549		14 549	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	14 549		14 549	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	121 340	7 852	113 115	373
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	189		189	
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de participation non consolidés	189		189	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	121 151	7 852	112 926	373
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	121 151	7 852	112 926	373
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 225	7 852		373
OPCVM	112 926		112 926	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	514 350		477 823	36 527
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	514 350		477 823	36 527
Actions et autres titres à revenu variable	502		502	
Titres de participation non consolidés	513 848		477 321	36 527
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Instruments dérivés de couverture	51 347		51 347	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	701 586	7 852	656 834	36 900
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 679		16 679	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	16 679		16 679	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	584 847		584 847	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	113 139		113 139	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	471 708		471 708	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	59 508		59 508	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	661 034		661 034	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 581		16 581	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	16 581		16 581	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	17 949		17 949	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	34 530		34 530	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 680		17 680	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	17 680		17 680	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	14 332		14 332	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	32 012		32 012	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
Établissement bancaire et financier									
CAISSE REGIONALE DE LA REUNION	MERE		FBFR	PARC JEAN DE CAMBIAIRE CITE DES LAURIERS BP 84 - 97462 SAINT DENIS CEDEX	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST DENIS CENTRE	MERE			14, rue Félix Guyon - 97400 SAINT DENIS	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST ANDRE	MERE			300, chemin Lefaguyes - 97440 SAINT ANDRE	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST BENOIT	MERE			17 chemin Hubert De Lisle - 97470 SAINT BENOIT	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST PIERRE	MERE			52, rue du Four à Chaux - 97410 ST PIERRE	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST LOUIS	MERE			57, rue Georges Paulain - 97421 RIVIERE ST LOUIS	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST LEU	MERE			2, rue du Père TABAILLET - 97436 ST LEU	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST PAUL	MERE			Chaussée Royale - 97480 SAINT PAUL	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST JOSEPH	MERE			5, rue Maury - 97480 ST JOSEPH	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DU TAMPON	MERE			138, rue hubert DELISLE - 97430 LE TAMPON	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST DENIS LA TRINITE	MERE			37bis, Bd de la Providence - 97400 ST DENIS	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE PETITE ILE	MERE			98, rue Mahé de la Bourdonnais - 97429 PETITE ILE	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE STE CLOTILDE	MERE			20-22 Av Leconte des Lisle - 97490 STE CLOTILDE	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DU PORT	MERE			21, avenue du 14 juillet - 97420 LE PORT	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE ST GILLES	MERE			100, bld du Gal de gaulle - 97434 ST GILLES	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
CAISSE LOCALE DE MAYOTTE	MERE			Residence l'horloge - 97600 MAMOUZOU	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
FORCE RUN - FCP	GLOBALE		FBNF	90, Bd Pasteur - 75015 Paris	Entité structurée contrôlée	99,97476	99,97476	99,97476	99,97476
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015 COMPARTIMENT CR903 REUNION	GLOBALE		FBFR	PARC JEAN DE CAMBIAIRE CITE DES LAURIERS BP 84 - 97462 SAINT DENIS CEDEX	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2017 COMPARTIMENT CR903 REUNION	GLOBALE		FBFR	PARC JEAN DE CAMBIAIRE CITE DES LAURIERS BP 84 - 97462 SAINT DENIS CEDEX	Entité structurée contrôlée	100,00000	100,00000	100,00000	100,00000
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2018 COMPARTIMENT CR903 REUNION	GLOBALE	Création	FBFR	PARC JEAN DE CAMBIAIRE CITE DES LAURIERS BP 84 - 97462 SAINT DENIS CEDEX	Entité structurée contrôlée	100,00000	0,00000	100,00000	0,00000

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2018 la Caisse ayant participé aux opérations de titrisation a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

11. Événements postérieurs au 30 juin 2018

Néant.